



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme
Monsieur Thibault Jossart
Directeur
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry Wauters
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : 2328-0072/01/2018-364PR (corr. DPC : A. Hellebois, B. Campanella)

Réf. NOVA : **17/PFU/1769123** (corr. DU : A. Coppieters)

Réf. CRMS : GM/WMB20005_671_PUN_Souverain_25

Bruxelles, 12/04/2021

Annexe: /

Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Boulevard du Souverain 25. Ancien siège de la Royale Belge (AXA). Réaménager et réaffecter un immeuble de bureaux existant, restaurer et rénover les façades, les abords immédiats et le parc. Demande de permis unique.

Avis conforme de la CRMS

Messieurs les Directeurs,

En réponse à votre courrier du 18/03/2021, nous vous communiquons *l'avis conforme favorable sous conditions* émis par notre Assemblée en sa séance du 31/03/2021.

L'arrêté du Gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale du 23/05/2019 inscrit sur la liste de sauvegarde comme monument en totalité l'immeuble principal de l'ancien siège social de la Royale Belge, sis Boulevard du Souverain, 25 et comme site une partie de son parc.



Vue générale du site – photo extraite du dossier de demande

La demande

La présente demande de permis unique porte sur un projet global pour requalifier l'ancien siège de la Royale belge, construit entre 1967 et 1970 par les architectes René Stapels et Pierre Dufau et son parc dessiné par Jean Delogne et Claude Rebold¹.

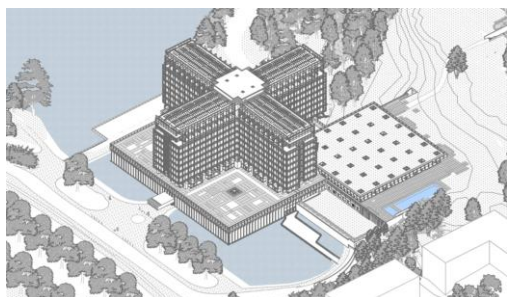
Pour mémoire, le projet est issu d'un concours d'architecture (projet lauréat désigné le 16/12/2019) et a fait l'objet, en amont de l'introduction de la demande de permis, d'un suivi auquel la CRMS a également été associée :

- réunions de projet des 15/05/2020 et 05/06/2020 en présence de délégués de la CRMS ;
- avis de principe préalable formulé par la CRMS en sa séance du 03/06/2020 ;
- plusieurs visites sur place (16/06/2020 (visite du bâtiment), 22/06/2020 (volet site), 02/12/2020 et 08/02/2021 (mock-up nouveaux vitrages) ;
- Permis pour les démontages et évacuations des finitions n'ayant pas de valeurs patrimoniales et des installations techniques du bâtiment du Souverain 25 (réf. 17/PFU/1769426) délivré le 16/02/2021;
- permis pour la démolition de la passerelle et la démolition / reconstruction du n°23 du boulevard du Souverain fut délivré le 12/03/2020 (avis CRMS 12/09/2018 et 21/08/2019).

Le projet prévoit la réaffectation du bien selon la répartition suivante dans l'immeuble :

- Sous-sols : parking, stockage et locaux techniques ;
- RDC et 1^{er} étage (socle) : espaces d'accueil, de co-working, auditoire, services pour les utilisateurs du complexe, restaurant, club sportif/wellness;
- Etage 2 (socle) : espaces d'accueil, club sportif/wellness, lobby de l'hôtel avec bar et restaurant.
- Etages 3 à 5 (tour en croix) : chambres d'hôtels ;
- Etages 6 à 10 (tour en croix) : plateaux de bureaux.

Une série d'interventions sont proposées pour permettre l'intégration du nouveau programme dans l'ensemble et pour adapter l'immeuble aux normes et exigences actuelles. Il s'agit notamment de la création d'une nouvelle circulation verticale, du réaménagement du socle (co-working, zone d'attente), du percement de baies dans le hall d'entrée, de la suppression des escalators, de l'aménagement d'un club sportif dans l'ancien réfectoire y compris la réalisation d'une piscine extérieure et une piscine intérieure. Outre ces modifications, le projet comprend la restauration/rénovation complète de l'immeuble, de ses abords immédiats et de son parc dans l'objectif de conserver ou de renouer avec leur composition et esthétique d'origine. Ces grandes lignes du projet ont déjà fait l'objet d'un accord préalable de la part de la CRMS (avis de principe du 03/06/2020).



Axonométrie du projet – extrait du dossier de demande



Répartition des nouvelles fonctions – extrait du dossier de demande

¹ Pour l'historique et une description détaillée de l'ensemble voir e.a. l'AG du 23/05/2019 inscrivant le bien sur la liste de sauvegarde ainsi que l'*Etude historique et pathologique* (oct.2013 – annexe à la note patrimoine) et l'*Analyse historique, scientifique, technique et matérielle spécifique à la conception du parc* (documents compris dans le dossier de demande de permis).

Analyse & avis CRMS

La Commission juge le projet de grande qualité tant au niveau des ambitions du nouveau programme mixte qui permettra de faire revivre ce vaste immeuble (dont l'affectation monofonctionnelle d'origine est difficilement viable dans le contexte actuel) - que sur le plan architectural et patrimonial, via des interventions qui allient audace et respect du patrimoine et de la logique architecturale et constructive d'origine du bâtiment. Le dossier de demande de permis est très bien documenté et les travaux proposés s'appuient sur des études préalables approfondies et des détails permettant de proposer des travaux appropriés qui allient la bonne conservation du patrimoine dans les règles de l'art à la future utilisation. La CRMS félicite le maître de l'ouvrage et les bureaux d'étude de la qualité du dossier.

De manière générale, le dossier de demande de permis unique confirme par ailleurs les options déjà validées par la CRMS dans son avis de principe tout en y incluant des réponses aux remarques et questions formulées par la CRMS à cette occasion. Dès lors, la CRMS confirme son évaluation positive du projet, et *émet un avis conforme favorable sur la demande sous certaines conditions qui sont détaillées ci-après. Elle formule également une série de questions et/ou recommandations sur certains aspects spécifiques. De manière générale elle demande de soumettre pour accord préalable à la DPC les réponses à ces conditions et remarques.*

1. L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT

La restauration/rénovation de l'enveloppe extérieure du bâtiment inclut aussi l'amélioration de sa performance énergétique et la mise aux normes de certains éléments tels les garde-corps, les sorties de secours etc. Dans ce cadre, une des principales interventions consiste à **remplacer l'ensemble des châssis et vitrages** par des éléments plus performants, tout en respectant au maximum l'aspect d'origine des façades.

Considérant:

- que les châssis et vitrages existants présentent une série de pathologies importantes dues notamment à des problèmes d'étanchéité ainsi qu'à des défauts de conception (fixations induisant un transfert de contraintes au vitrage) et que, dès lors, un nombre de vitrages relativement important ont déjà dû être remplacés,
- que la performance énergétique des châssis existants est très faible et occasionne par ailleurs d'importants problèmes de surchauffe, en particulier au niveau du socle qui est équipé de simple vitrage avec un facteur solaire élevé
- la présence d'importants ponts thermiques, notamment au niveau des dalles de sols et allèges,
- que les vitrages Stopray d'origine de la tour cruciforme présentent une faible transparence qui n'offre pas une luminosité intérieure acceptable en termes de confort,
- que les châssis en aluminium de la tour cruciforme ne sont quasi pas visibles de l'extérieur (car situés derrière les profilés de la structure en acier Corten),
- que les vitrages, et notamment le vitrage Thermopane, ne répondent pas aux normes de protection contre les chutes, ni aux charges aux vents,
- que les ailettes des façades vitrées du socle ne résistent pas à la pression du vent (fissuration des ailettes),

la CRMS souscrit au remplacement des châssis et vitrages de l'immeuble par des modèles dont l'aspect est très semblable à ceux d'origine. Cette intervention, bien que conséquente, est conçue de manière à respecter l'aspect originel du bâtiment et permet de lui rendre sa cohérence et uniformité (partiellement disparue suite au remplacement d'une partie des vitrages dans le passé). Elle améliorera par ailleurs considérablement la performance énergétique du bâtiment tout en solutionnant le problème des ponts thermiques et en remédiant aux défauts de conception qui ont été constatés.



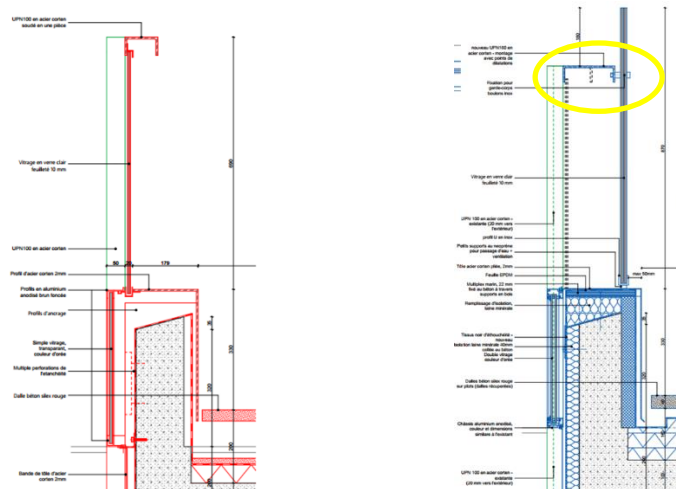
Mockup du nouveau vitrage. Le cadre rouge marque le vitrage qui sera utilisé (Infrastop WTB 40/24 / AGC COD AXA (*) – © urban.brussels

La Commission a pu évaluer in situ les mock-up des nouveaux châssis et vitrages de la tour cruciforme ainsi que des façades vitrées du socle et elle a constaté que les propositions conviennent. Ces évaluations in situ ont par ailleurs permis d'améliorer encore certains détails, notamment pour ce qui concerne le traitement des angles des façades vitrées du socle.

Si la CRMS marque son accord sur ce volet du projet, elle demande cependant que des mock-up complets des châssis de la tour (prévu par le demandeur) et des autres types de châssis et vitrages à remplacer soient également présentés pour accord préalable (notamment ceux des cages d'escalier).

Les garde-corps existants des terrasses (aux étages +2, +9 et +10), ne présentent pas la hauteur réglementaire requise par les normes actuelles. En fonction des différents cas de figure, des propositions sont faites pour les adapter et les rendre conformes. De manière générale, la CRMS souscrit au principe de surhausser ces éléments, mais elle formule certaines remarques et recommandations pour en améliorer certains aspects.

- Pour le surhaussement des **balustrades des terrasses** des derniers étages (+9 et +10), **la CRMS demande de poursuivre l'étude du détail afin de se rapprocher davantage de la situation existante.** Elle demande notamment d'étudier la possibilité d'utiliser un profil UPN plus fin, se rapprochant davantage du profil d'origine (UPN100 au lieu du profil UPN160 qui risque d'être visuellement assez lourd). Une autre option pourrait être de placer le profil UPN100 au sommet du vitrage (comme dans la situation existante) tout en portant la hauteur du vitrage à la hauteur réglementaire (à noter que le maintien du vitrage à son emplacement existant, impliquerait une hauteur considérablement plus importante). **La décision finale sur ce point sera prise de commun accord avec la DPC. Un mock-up pourrait être utile pour évaluer quelle est l'option la plus satisfaisante.**



Terrasses aux étages +9 et +10 : Détail du garde-corps existants (gauche) et du garde-corps projeté (droite) – documents extraits du dossier de demande.

- En ce qui concerne la balustrade de la terrasse au +2, la CRMS souscrit au surhaussement proposé (placement d'un nouveau vitrage plus haut derrière le profil en acier Corten). Elle prend également bonne note du fait que l'éclairage intégré d'origine de la balustrade sera remis en état tout en y intégrant des nouveaux luminaires de type LED. ***Le nouveau vitrage opalin des cassettes lumineuses en situation éclairée doit encore être soumis à l'approbation préalable de la DPC qui s'assurera de la qualité du rendu.***

Le nouveau programme nécessite d'introduire une série de **nouvelles portes** (de secours) au niveau du socle (R et +1) et dans le niveau intermédiaire (+2). ***La CRMS souscrit aux propositions faites mais demande d'améliorer et/ou de soumettre les détails à la DPC :***

- ***les portes d'entrée principales du bâtiment (divisions, profilés, matérialité, quincailleries, etc.) doivent se rapprocher autant que possible de l'origine tout en répondant aux critères de sécurité incendie.***
- en ce qui concerne les nouvelles portes-fenêtres, notamment au niveau +2 (accès aux terrasses) ***la CRMS demande de vérifier la possibilité d'améliorer les proportions (diminuer la hauteur de l'imposte fixe et augmenter celle des ouvrants), pour autant que cette modification permette de répondre aux impositions liées à la sécurité incendie.*** Elle demande aussi que ***les équipements techniques (barres anti-panique etc.) des nouvelles portes-fenêtres servant d'issues de secours soient le mieux intégrées possible.***

Les toitures seront isolées en conservant le même niveau fini pour les terrasses accessibles. Celles de la tour cruciforme seront équipées de panneaux photovoltaïques (placés en retrait). Sur l'ancien restaurant et en partie supérieure de la tour, les toitures seront verdurisées (toiture extensive diversifiée). La Commission accepte ces interventions car elles ne seraient pas visibles depuis le site et contribuent à la performance du bâtiment. Les coupoles de forme pyramidale de la toiture plate de l'ancien réfectoire seraient remplacées, pour des raisons de performance thermiques et de résistance au feu, par des nouveaux modèles arrondis en polycarbonate ou en acrylique. ***La CRMS demande de poursuivre la recherche sur ces nouveaux éléments pour pouvoir, si possible, conserver la forme pyramidale des oculi existants. En tout état de cause, un mock-up des nouveaux modèles devra être soumis à l'approbation de la DPC.***

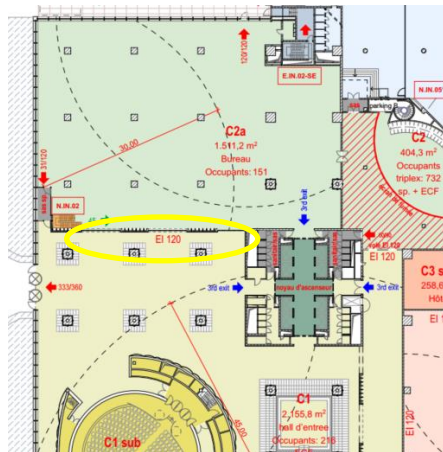
La CRMS prend bonne note du fait que **l'exosquelette en acier Corten** sera conservé/restauré dans les règles de l'art tout en procédant uniquement à des remplacements ponctuels là où c'est nécessaire. ***Les résultats des inspections détaillées de la structure principale extérieure (en acier Corten) seront soumis à la DPC avant l'intervention (bordereau des réparations, remplacements, etc.), tout comme le descriptif détaillé de nettoyage des éléments en acier Corten. Un test de nettoyage dans une zone à déterminer sera également effectué et soumis pour approbation à la DPC.*** D'autres techniques de nettoyage seront éventuellement testées afin d'obtenir un résultat satisfaisant sans endommager le matériau.

2. L'INTERIEUR DU BATIMENT

Dans son avis préalable, la CRMS a déjà approuvé les grandes lignes de ce volet du projet (cf. avis de principe du 03/06/2020) ; ces options sont confirmées et détaillées dans la présente demande. La CRMS réitère son accord sur les nouveaux aménagements intérieurs. Dans ce cadre, elle apprécie les réponses qui ont été données suite à son avis préalable, notamment pour ce qui concerne le plafond au-dessus du nouvel escalier circulaire, dont le traitement prolonge visuellement celui du plafond de l'ancien réfectoire tout en se distinguant subtilement au niveau des matériaux. En ce qui concerne l'intérieur, la CRMS émet cependant quelques conditions et recommandations afin d'améliorer encore quelques aspects spécifiques du projet :



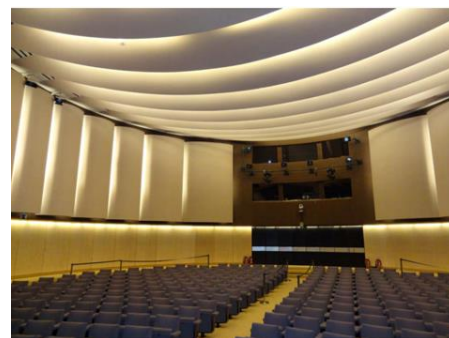
Photomontage des nouvelles baies dans le hall d'entrée – extrait du dossier de demande



Extrait du plan de compartimentage (en jaune les baies avec les vitrages EI120) – document extrait du dossier

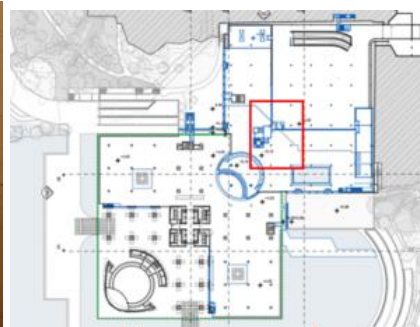
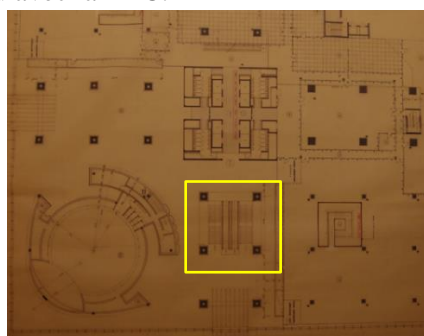
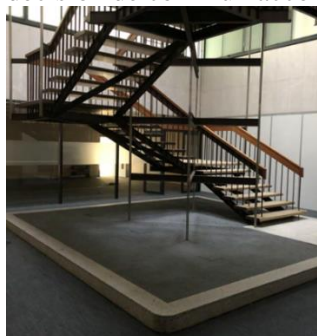
La création de baies dans la paroi entre le **hall d'entrée** et les futurs espaces de co-working s'organisera en s'inspirant de détails des baies existantes. La CRMS, qui souscrit à cette intervention, s'interroge toutefois sur le type de vitrage à utiliser pour fermer ces baies. Elle constate en effet que les plans de compartimentage joints au dossier indiquent des vitrages coupe-feu EI 120. Or, ces vitrages seront très épais et auront donc des profilés très lourds et un aspect peu élégant. **La CRMS demande de poursuivre l'étude sur ce point et d'examiner d'autres possibilités pour répondre aux exigences du SIAMU, telles que l'utilisation d'un système de sprinklage ou le placement d'un rideau EI derrière la paroi. Ces alternatives permettraient d'utiliser un vitrage moins épais (EI 100 ou EI 00 au lieu de EI 120) et des châssis plus fins. En tout état de cause, les détails (y compris de la teinte) des nouveaux châssis en aluminium anodisé devront être soumis à l'approbation préalable de la DPC. Dans la mesure du possible, l'ensemble des éléments d'origine ou de valeur patrimoniale qui seront démontés dans le cadre de cette intervention (par exemple les plaques de marbre du hall d'entrée, les quincailleries en bon état de certaines portes, etc.) seront récupérés et réutilisés sur place.**

L'**auditorium** sera restauré dans les règles de l'art, ce que la CRMS encourage. **Un descriptif des techniques de nettoyage des textiles de l'auditorium et des tests de nettoyage devront être soumis pour approbation préalable à la DPC.** Si un remplacement partiel ou total des textiles s'avère indispensable, **des échantillons des nouveaux textiles similaires à l'original seront également soumis pour approbation.** Il en va de même pour la remise en peinture de l'auditorium (essais in situ à soumettre). Une **étude stratigraphique est également encore à fournir** pour documenter les teintes d'origine qui serviront de base pour la remise en peinture.



Intérieur de l'auditorium – photo extrait du dossier de demande

La CRMS accepte le **démontage de certains escaliers existants** pour pouvoir réaliser le nouvel aménagement. Elle constate cependant qu'un des escaliers concerné s'avère être d'origine. La CRMS ne s'oppose pas à sa suppression, mais **demande d'étudier la possibilité de le récupérer au sein du bâtiment.** Une piste semble de le réutiliser (partiellement) dans l'espace dédié au futur club sportif où un nouvel escalier est prévu. La CRMS demande d'explorer cette (ou une autre) piste et de prendre une décision de commun accord avec la DPC.



Escalier d'origine à supprimer : en jaune son emplacement d'origine, en rouge une piste pour le récupérer (partiellement) – documents extraits du dossier de demande.

Bien que le projet semble conserver les escaliers existants aux derniers étages (anciens étages de direction), la Commission **demande de confirmer ce point car il s'agit de dispositifs intéressants qu'il convient de maintenir et de restaurer.**

La plupart des **finitions et décorations intérieures** existantes ne sont plus d'origine et seront supprimées. Si ces aménagements ne relèvent pour la plupart pas d'un intérêt particulier, il est à noter qu'aux étages de direction il existe encore des aménagements réalisés par le bureau de R. Stapels dans les années 1980 (armoires encastrées, tapis au sol, etc.). La CRMS regrette que ces éléments ne soient pas intégrés dans le projet. La demande comporte peu d'informations sur les nouvelles décorations intérieures au niveau des sols, plafonds et murs (matériaux et teintes des moquettes et les faux-plafonds par exemple). **La CRMS demande à la DPC d'être attentive à ce que les aménagements et finitions intérieurs soient cohérents avec l'ensemble du bâti.**

3. ABORDS IMMÉDIATS

La CRMS confirme son accord de principe sur la création d'une nouvelle terrasse sur le bassin ouest (bassin des douves) et accepte les détails de cette intervention. Elle **demande cependant de confirmer que le mur existant situé à l'arrière de cette terrasse, qui est de belle qualité, ne sera pas couvert de plantes grimpantes mais gardera son aspect lisse et minéral. Les détails du nouveau garde-corps** (inspiré d'un dispositif semblable du Siège John Deere à Illinois dû à l'architecte Eero Saarinen) **devront être soumis à l'approbation de la DPC.**

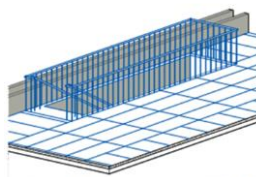


Photo historique avec le rideau de jets d'eau du bassin des Douves – extraite du dossier de demande (étude historique)

Une photo historique montre la présence d'un **rideau de jets d'eau** à l'endroit où sera implantée la nouvelle terrasse. **La CRMS regrette que cette fontaine ne soit pas restituée et demande qu'un dispositif semblable soit imaginé** sans entraver l'utilisation de la terrasse. Il s'agit en effet d'un élément tout à fait intéressant d'un point de vue esthétique mais également d'un point de vue technique car il contribuera à l'oxygénation et au refroidissement de l'eau, ce qui se justifie pour des plans d'eau aussi peu profonds. **La CRMS demande d'étudier une proposition en ce sens et de la soumettre à la DPC.**

La CRMS confirme sa position favorable quant à la création de la piscine extérieure sur la terrasse longeant la façade sud de l'ancien réfectoire. **Elle demande cependant de :**

. de revoir le garde-corps du nouvel escalier donnant accès à la piscine intérieure depuis la terrasse. Le dessin de cet élément, qui sera visible car il dépasse le parapet en béton, manque de finesse et s'intègre mal dans l'environnement. **La CRMS préconise un vocabulaire plus proche de celui des éléments semblables d'origine**, par exemple les garde-corps en béton des escaliers existants sur le site. **Une nouvelle proposition en ce sens sera soumise à l'approbation de la DPC.**



Dessin du nouvel escalier vers la piscine intérieure – extrait du dossier de demande



Escalier existant sur le site – photo extraite du dossier de demande



Elément d'origine avec bac à plante intégré, situé sur la terrasse de la future piscine - © urban.brussels

. les éléments de l'aménagement d'origine qui existent à l'endroit de la nouvelle piscine (bancs, bacs à plantes...) ne seront que partiellement conservés. La Commission demande de *soigneusement démonter les revêtements et éléments existants* qui ne peuvent pas être conservés à cet endroit *et de les récupérer à un autre endroit approprié du site. Une proposition en ce sens sera soumise à l'approbation préalable de la DPC.*

La rehausse des jardinières situées au fond de cette terrasse par des éléments en acier Corten peut être admise, mais *les détails de cette intervention doivent encore être soumis à la DPC*. La CRMS se réjouit aussi du fait que ces jardinières soient réagrémentées de plantes (type jardin sec).

- En ce qui concerne **la signalétique** du bâtiment et notamment la nouvelle enseigne projetée sur la borne à l'entrée du site où se situait l'enseigne originelle, la CRMS souscrit à la proposition.

4. LE PARC



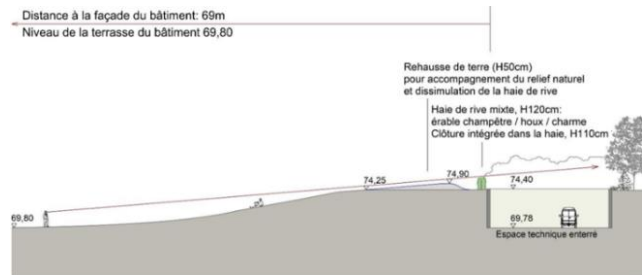
Le volet de la demande portant sur la mise en valeur du parc est également très bien documenté et de grande qualité. Il témoigne d'une grande sensibilité pour les qualités paysagères du site et d'une compréhension parfaite de la relation étroite entre le parc et l'architecture.

Le projet vise à restituer l'aménagement d'origine (et plus précisément l'état du parc dans la période 1977-1983) en retirant les ajouts inappropriés plus tardifs, notamment au niveau des plantations, et en restituant les vues et perspectives.



Vues générales du site – photos extraites du dossier de demande

Certaines interventions subtiles sont proposées pour cacher des parties moins qualitatives du site. Ainsi, à l'arrière du site (côté avenue Charles Albert), on modifie ponctuellement le relief du terrain pour soustraire l'espace technique à la vue. Il s'agit d'une approche délicate permettant d'améliorer la situation existante sans intervenir de manière lourde. La CRMS y souscrit pleinement.



Coupe montrant la légère modification du profil du terrain pour cacher les dispositifs techniques dans la partie sud du site – extrait du dossier de demande

En ce qui concerne les nouvelles clôtures pour délimiter la partie centrale du site, il s'agit d'une réponse appropriée à la remarque formulée par la CRMS dans son avis de principe. Les nouvelles clôtures s'intégreront dans le relief et leur expression s'adaptera aux caractères respectifs des différentes zones : clôture type rurale le long de la prairie du côté est et clôture en barres d'acier dans la zone boisée du côté ouest. La CRMS souscrit dès lors, aux nouvelles propositions.

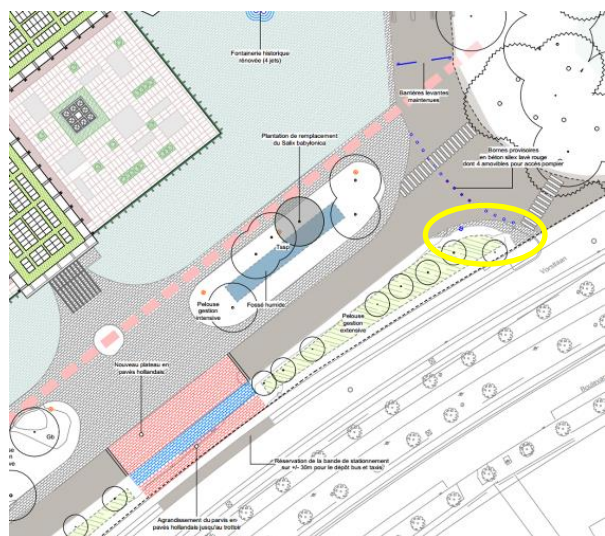


Modèle de la nouvelle clôture 'Wood Eole' dans la zone boisée côté Est – extrait du dossier de demande

Le réseau d'eau, actuellement défectueux, sera également remis en état. Les matériaux de revêtement d'origine seront conservés, remis en état et récupérés. Le plan d'éclairage est sobre et met l'accent sur la restitution des éléments d'origine. Là où c'est possible, les aménagements proposés visent à améliorer la biodiversité en tenant compte du classement en Natura 2000 d'une partie Nord du parc. Enfin, la demande comprend déjà une proposition de plan de gestion en vue de l'entretien du site.

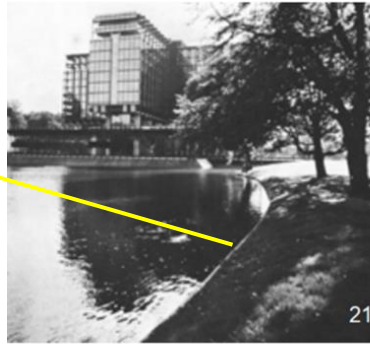
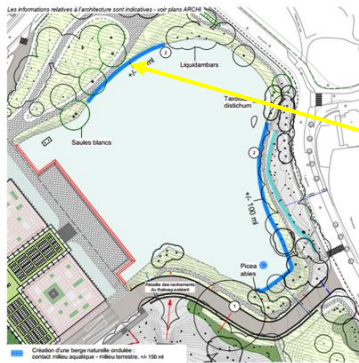
La CRMS se réjouit des propositions faites pour le site et les abords et approuve également cette partie de la demande tout en formulant encore quelques conditions et recommandations sur certains points précis :

La zone de l'entrée principale le long du boulevard du Souverain sera retravaillée de manière à accentuer davantage l'accès principal au site. La CRMS accepte les grandes lignes de l'aménagement de cette zone qui donnera à cette entrée plus d'allure, mais s'interroge sur la multiplication de dispositifs pour maîtriser la circulation (potelets, passages zébrés...). **Elle demande de supprimer au maximum les passages zébrés** (et au minimum le deuxième) qui ne semblent pas indispensables à cet endroit semi-privé. La zone engazonnée située le long du trottoir gagnerait par ailleurs en qualité et en cohérence **en supprimant la petite partie pavée à son extrémité de droite (voir cercle jaune sur l'image).**



Zone de l'entrée principale (boulevard du Souverain) – en jaune la petite surface pavée que la CRMS demande de supprimer – extrait du plan masse joint au dossier de demande.

- Pour ce qui concerne le **traitement des berges**, le projet propose de restaurer certaines zones mais aussi de renaturer certaines parties. En ce qui concerne l'étang principal, du côté Ten Reuken, la CRMS souscrit à cette proposition pour ce qui concerne le côté NE, mais **demande de la revoir du côté opposé**. En effet, une photo historique montre qu'à l'origine la berge linéaire de l'étang jouait à cet endroit un rôle très important dans la scénographie paysagère et marquait la vue sur l'immeuble. **Il convient dès lors de retrouver cette vue**. En compensation, on pourrait éventuellement renaturer davantage la berge du côté opposé.



Pont de vue identique : Niveau d'eau trop haut - Perte de lisibilité de la berge. Végétation arborée envahissante : Dégradation des berges par submerston et par les racines

A droite, le plan indiquant les interventions sur les berges de l'étang principal – à gauche photo historique et actuelle de la vue vers le bâtiment depuis l'avenue Tenreuken – documents extraits du dossier de demande.

Enfin, la CRMS demande de **préciser le volet concernant les sculptures dans le parc et de conserver les éléments présentant un intérêt patrimonial ou une plus-value pour l'ensemble**. Ces précisions seront fournies à la DPC.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

C. FRISQUE
Président

c.c. à : ahellebois@urban.brussels; bcampanella@urban.brussels; acoppieters@urban.brussels; jvandersmissen@urban.brussels; restauration@urban.brussels; urban_avis.advies@urban.brussels; cvandersmissen@urban.brussels; mbadard@urban.brussels; crms@urban.brussels